



Votre notaire connaît bien votre situation personnelle, il est le plus à même de vous conseiller dans le choix de type de donation et veillera à la bonne exécution de vos volontés

Le notaire est un officier ministériel, nommé par le Garde des sceaux, investi de la puissance publique. Il intervient dans les différentes opérations importantes pouvant avoir une incidence sur votre patrimoine. Il est recommandé de faire appel à lui pour la rédaction de votre testament, surtout si votre succession est complexe. En effet, il est possible de constater à l'ouverture d'un testament que certaines formes exigées par la loi ne sont pas respectées. Il peut arriver que, des clauses étant jugées non légales ou valables, les héritiers contestent l'ensemble du testament pour le faire annuler. Par sa formation, sa fonction et son expérience, votre notaire saura utilement vous conseiller. Il vous permettra de lever les ambiguïtés et d'écarter les rédactions non conformes à la loi qui risqueraient de modifier l'exécution de vos volontés. Lié par le secret professionnel, votre notaire vous garantit la discrétion absolue sur l'existence et le contenu de votre testament.

Contacter un notaire :

- <http://www.notaires.fr/fr/annuaires-notaire> [1]



[Revenir à la page précédente](#) [2]

URL source: <https://preprod.chiensguides.fr/demandez-conseil-votre-notaire>

Liens

[1] <http://www.notaires.fr/fr/annuaires-notaire> [2] <http://ffac.plume.typhon.net/legs-donation-et-assurance-vie>